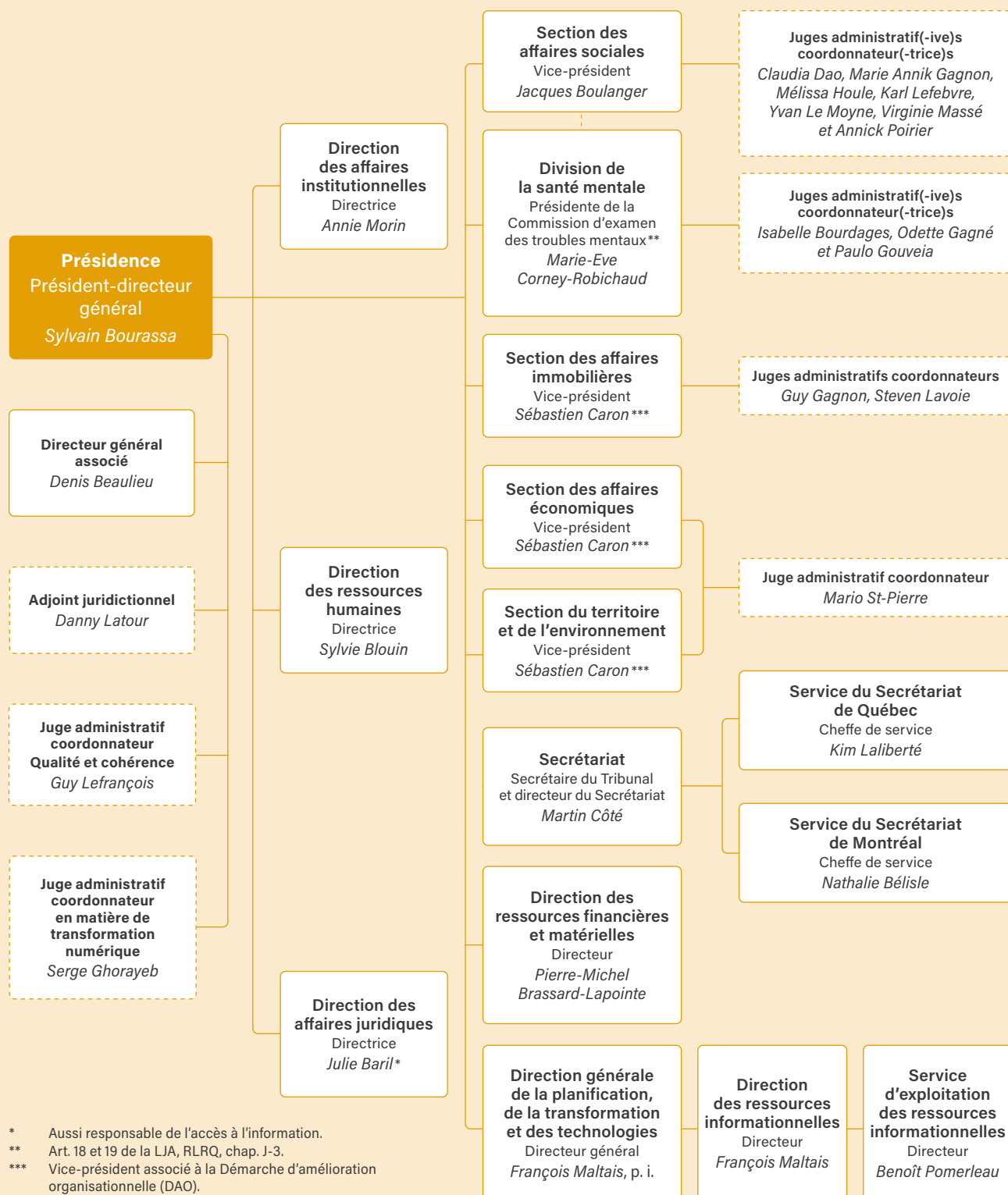


Organigramme

Tribunal administratif du Québec



* Aussi responsable de l'accès à l'information.

** Art. 18 et 19 de la LJA, RLRQ, chap. J-3.

*** Vice-président associé à la Démarche d'amélioration organisationnelle (DAO).

N.B. : Les personnes mentionnées dans les encadrés délimités par des tirets n'exercent pas de fonctions de gestion.